**Visite d’accompagnement.**

*Les rendez-vous de carrière* des PPCR, n’annulent en rien les visites d’inspections, dénommées désormais **visite « d’accompagnement »**.

Renforçant la dimension d’aide et de conseil, cette visite est l’occasion d’exposer et de porter à l’analyse réflexive et contextualisée, votre pratique d’enseignant(e) ; d’en saisir les atouts, mais aussi les écueils éventuels à revoir.

Afin de mener au mieux ce temps d’évaluation formatif, et au regard de la trop grande hétérogénéité des éléments présentés et observés, je vous invite à suivre et mettre en œuvre les modalités suivantes, pour qu’un protocole commun harmonise notre pratique académique tout en veillant évidemment à **maintenir et garantir toujours *la singularité* qui vous est propre**.

Afin que vous saisissiez l’intentionnalité de ce -nouveau- protocole, il vous est ici argumenté sur chacune des demandes, afin que ce qui apparait éventuellement rigide, devienne *structurant* et que ce qui deviendrait verrouillant deviennent *sécurisant*.

|  |  |
| --- | --- |
| Prévoir **l’entretien dans la salle d’arts plastiques** | Permet de se saisir de cet environnement propre pour étayer/éclairer les propos |
| **Anticiper et préparer la place** d’où l’inspecteur/la chargée de mission observera la séance : **une chaise, une table dédiée** | Un minimum pour un accueil respectueux et qui générera d’autant plus moins de stress lors de l’arrivée |
| Y **déposer les documents demandés** dans le courrier d’annonce de la visite que vous avez reçu : | |
| Renseigner la **notice d’inspection** | Permet de saisir des éléments indicatifs sur votre carrière d’un point de vue administratif |
| Imprimer votre **C.V. sur I Prof** | Permet de vous mobiliser à le renseigner régulièrement, afin que les informations déposées puissent être suffisamment nombreuses, riches et éclairantes, lorsqu’il m’est demandé d’émettre un avis sur vous, en sus des rapports |
| Déposer les documents propres à éclairer votre **projet d’enseignement** :  *-la fiche de la séquence/séance observée*  *-la progression annuelle des cycles/niveaux*  *-la fiche témoignant d’une évaluation, notamment par compétences*  *-des cahiers d’élèves*  *-éventuellement votre classeur pédagogique,* | Permet rapidement de saisir le projet engagé : d’enseignement et celui de la séquence/séance.  *Ce qui vous évitera les introductions programmatiques explicatives…*  *Il faut s’ôter l’idée reçue qu’il est attendu l’exposé chronophage de références pour faire la monstration de vos connaissances. En cela, mettre en pratique les élèves rapidement et parvenir à la relier à une œuvre questionnant la même problématique relève d’une maîtrise pédagogique et didactique davantage recherchée.*  -Permet de situer cette séquence/séquence au regard de la progression annuelle, du cycle,…  -Permet de sonder l’approche de l’évaluation  -Permet de sonder la composante culturelle et la traçabilité disciplinaire ; sa réceptivité.  -Permet d’apprécier l’engagement et le degré d’investigation eu sus de la coloration des propositions du projet d’enseignement global. |
| Je rappelle que la présentation de la séance observée passe par *une fiche de cours*, dont la forme vous est propre, mais dont son contenu passe par des éléments incontournables. C’est en ce sens que la fiche de cours en lien ici, vous est mise à disposition à titre d’exemple, **et surtout pas à titre de modèle type ou toute autre dérive de ‘’formatage’’ !**  [Tableau de structuration didactique](https://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/artsP/Evaluation/Visite_d_accompagnement/Tableau_structuration_didactique_NOUVEAUX_PROGRAMMES_01.pdf) | |
| Exposer sur une fiche très brièvement le **descriptif des actions et dispositifs** dans lesquelles vous êtes engagés : Parcours (d’E.A.C.,…), histoire des arts, E.P.I, TREAC, "Aux Arts Lycéens", « A pied d’œuvre-biennale d’arts plastiques », etc. | Permet d’apprécier votre rayonnement disciplinaire et mesurer votre positionnement (missionné) au sein de votre établissement et environnement. |
| Extraire une partie de votre **cahier de texte** (soit un tirage partiel sur un mois, soit présentation directement sur écran) | Permet de mesurer le rythme des séquences, la scansion qui y est portée et les informations qui y sont déposées. |
| Facultatif : un document qui recueille brièvement **un ou des points** que vous souhaitez aborder lors de l’entretien | Permet de revenir et répondre à des questions et interrogations qui risquaient d’être évincées par la contrainte temporelle de l’entretien. |

L’ensemble de la présentation est laissée bien entendu à votre appréciation créative, mais je vous encourage à organiser l’ensemble et ne pas déposer vos documents dans des pochettes transparentes, in fine contraignantes pour moi.

Privilégiez la qualité à la quantité, la clarté à l’alambiqué.

Centrez-vous sur la mise en œuvre efficiente de vos intentions programmatiques et sur la pratique qui se joue et se donne à voir au sein de la classe, sans jamais perdre de vue qu’elle est le lieu du plaisir d’un apprentissage.

Nul nécessité de me faire parvenir vos documents en amont par mail (hormis *pour les rendez-vous de carrière* du PPCR où seul ***le document d’aide à l’entretien*** peut être attendu).

Toujours dans une démarche d’un accompagnement efficient, vous constaterez que le rapport de visite d’accompagnement et conseil vous parvient très rapidement. Si vous ne l’avez reçu dans le mois qui suit et que vous avez la confirmation de votre secrétariat qu’il n’est pas arrivé, vous êtes invités, par mail, à alerter l’inspecteur.

Je vous renvoie également au ***livret d’accueil dédié aux professeurs contractuels, mais pas seulement***: <http://arts-plastiques.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/formation_et_stagiaires/contractuels/>

Enfin, je vous rappelle qu’il vous est possible de solliciter une visite d’accompagnement, que vous me ferez uniquement par mail et que j’espère honorer en fonction du plan d’inspections très dense déjà engagé en parallèle *des rendez-vous de carrière* obligatoire, dans le cadre du PPCR.

**Alain MURSCHEL,**

Inspecteur d’Académie – Inspecteur pédagogique régional d’arts plastiques